

PROGRAMME

Les copropriétés de petite dimension

REF : COP-007

L'ordonnance du 30 octobre 2019 et le décret du 2 juillet 2020 ont eu pour objectif de clarifier, moderniser, simplifier et adapter les règles relatives aux « petites copropriétés » et aux copropriétés à deux personnes.

Les textes : Ordonnance ELAN du 30 octobre 2019 ; Décret du 2 juillet 2020 ; Actualité jurisprudentielle

Lien site boutique : <https://urlz.fr/hofV>

Durée

4.00 heures (0.50 jours)

Type d'action de formation

Action de formation

Objectif(s) pédagogique(s)

- Être capable de gérer un copropriété à deux et les petites copropriétés

Contenu de la formation

- Le régime des «petites copropriétés»
 - Le champ d'application
 - Les règles dérogatoires en matière de comptabilité et de conseil syndical
 - Les règles dérogatoires en matière de prise de décision
- Le régime des copropriétés à deux
 - Le champ d'application
 - Les règles dérogatoires en matière de recouvrement des charges
 - Les règles dérogatoires en matière de prise de décision
 - Le recours contre les décisions unilatérales
 - Les règles dérogatoires en matière de revenus ou de dépenses
 - Les hypothèses de recours au juge.

Profils des apprenants

- Administrateurs de biens, syndics, avocats, administrateurs judiciaires, notaires, géomètres-experts, huissiers

Pré-requis

Aucun pré-requis pour cette action de formation

Organisation de la formation

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation ;

Edilaix

33 COURS DE VERDUN RECAMIER
69287 Lyon cedex 02
Email: formation@groupe-edilaix.com
Tel: +33472497911



- Documents et supports de formation à télécharger en version pdf;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Quiz de fin de formation.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

Un questionnaire de type QCM sera disponible sur l'espace apprenant du participant.

Ce QCM devra être réalisé dans un délai de 8 jours après la formation et donnera lieu à la remise d'une attestation de fin de formation/attestation des acquis.

Accessibilité

Vous avez des besoins spécifiques (en matière d'accessibilité handicap, régime spécial, ou autres).

Référent handicap : Alexandra MARTIN formation@groupe-edilaix.com. (Merci de nous prévenir au moins 3 semaines avant le début de la formation).

Équipe pédagogique Edilaix

Comité pédagogique composé de :

Yves STERVINO - Président de la société Edilaix

Jean-Marc ROUX - Responsable pédagogique et directeur scientifique des éditions Edilaix

Alexandra MARTIN - Directrice de la société Edilaix et référente handicap

Julie STERVINO - Gestionnaire de formation

[Conditions générales d'inscription et de vente sur www.edilaix.com](http://www.edilaix.com)

[Livret d'accueil participant](#)